



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS
Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

Paris le 27 Octobre 2014

LE MADE IN FRANCE CONTRE LES PRODUCTEURS FRANÇAIS !

Lors de l'Assemblée Générale de l'interprofession Val'hor, le logo « Fleurs de France » a été lancé en présence du Ministre de l'Agriculture.

L'UNIPHOR porte cette ambition depuis plusieurs années et avait été très heureuse d'apprendre de Stéphane Le Foll, lors de sa visite dans le Var le 07 février dernier, la mise en place d'un tel projet.

Nous avons cependant toujours proposé une labellisation « made in France » accessible à tous les producteurs, dès lors qu'ils respectent les lois fiscales, sociales et environnementales françaises qui sont parmi les plus dures d'Europe.

Malheureusement, le Ministre et Val'Hor ne semble pas l'entendre ainsi. Le label « Fleurs de France » devrait en fait s'appuyer sur plusieurs cahiers des charges nécessitant de lourds investissements. Si cette logique devait être menée à son terme, l'exclusion d'un grand nombre de producteurs français est d'ores et déjà programmée. Le made in France va devenir, pour la filière horticole un moyen efficace de se débarrasser discrètement de bon nombre de producteurs. Le plus ignoble c'est qu'un tel scénario a été élaboré par des structures financées par l'ensemble des producteurs, dont la majorité aura, en réalité, payé l'arme qui va servir à l'abattre.

L'état économique des producteurs étant ce qu'il est, la très grande majorité d'entre eux ne pourra pas investir et se verra refuser le logo « Fleurs de France ». Leurs productions seront alors prises en tenaille entre des produits internationaux proposés à bas prix et des productions hexagonales labellisées. Ils cumuleront tous les inconvénients du système français, qui reniera leur existence et leur savoir-faire.

Face à l'urgence, les solutions de l'UNIPHOR sont simples : accorder la labellisation « Fleurs de France » aux producteurs qui respectent les normes sociales et environnementales hexagonales et demander une clause de sauvegarde pour la filière auprès des autorités européennes.

**SI VOUS SOUHAITEZ
QUE LA POLITIQUE HORTICOLE
SOIT ÉLABORÉE POUR ET PAR LES
HORTICULTEURS
SIGNEZ LA PÉTITION.**